

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-18/A-00370
Propriétaire(s) : 2073945 Ontario Inc.
Emplacement : 6150, chemin Hazeldean
Quartier : 6 – Stittsville
Description officielle : partie du lot 24, concession 12
Zonage : AM9
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire un restaurant de plain-pied et un centre médical de deux étages, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

Pour aller de l'avant, la propriétaire du bien-fonds voisin (6130, chemin Hazeldean) a présenté une demande d'autorisation connexe (D08-01-18/B-00379), qui sera étudiée en même temps que la présente.

DISPENSE REQUISE :

La propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre 35 places de stationnement pour le restaurant en se fondant sur le taux de places de stationnement de 7,5 places par 100 mètres carrés, alors que le règlement exige 46 places de stationnement pour le restaurant en se fondant sur le taux de 10 places de stationnement par 100 mètres carrés pour un restaurant dans le Secteur C de l'Annexe 1A.
- b) Permettre 27 places de stationnement pour le centre médical en se fondant sur le taux de places de stationnement de 3 places par 100 mètres carrés, alors que le règlement exige 38 places de stationnement pour le centre médical en se fondant sur le taux de 4 places de stationnement par 100 mètres carrés pour un centre médical dans le Secteur C de l'Annexe 1A.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de réglementation du plan d'implantation (D07-12-18-0157) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.